

Je vais vous dire ceci, monsieur le Président, notre système n'a rien à envier à n'importe quel autre pays du monde. Je cite le président de l'OACI à l'appui de mon affirmation.

LE REPORTAGE DE RADIO-CANADA SUR L'ACHEMINEMENT DES BAGAGES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, nous ne nions pas que certaines mesures ont été prises. Nous disons seulement que ces mesures laissent beaucoup à désirer.

Selon certains rapports, le nouveau système informatisé d'identification des bagages pour les vols intérieurs et internationaux ne peut pas empêcher les attaques terroristes à la bombe. Radio-Canada a signalé ce matin que plus de 50 000 valises sont chargées tous les jours sur les vols intérieurs et internationaux sans aucune vérification de sécurité. Qu'est-ce que le ministre compte faire pour combler cette lacune importante et rassurer les voyageurs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce que je compte faire dans ce cas-ci, c'est une mise au point pour les services radiophoniques de Radio-Canada.

En octobre 1986, le Canada a instauré un système complet d'identification des bagages pour tous les vols internationaux à partir du Canada. L'OACI avait décrété que le système devrait entrer en vigueur au plus tard le 19 décembre 1987. Comme le député peut le constater, nous avons devancé la date limite de l'OACI de plus d'un an. Les pays d'Europe de l'Ouest ont pour leur part demandé à l'OACI de prolonger ce délai jusqu'en avril 1989. Le système est cependant en vigueur au Canada depuis un an et plusieurs mois.

En outre, dans le cas des vols intérieurs, une fois que les valises ont été consignées, le voyageur ne peut plus y avoir accès. S'il y a un risque quelconque ou des menaces par téléphone, il faut prendre des mesures spéciales et l'on a recours au système de vérification des passagers ou de vérifications par rayon-X. Ordinairement, c'est la procédure de sécurité qu'on utilise pour les vols intérieurs. Nous sommes en train de mettre au point un système de vérification des bagages pour les vols intérieurs, mais nous ne pourrions pas instaurer ce système avant d'avoir des ordinateurs à cette fin à cause des bouleversements que cela causerait.

[Français]

LES DEUX FAIBLESSES DU SYSTÈME—ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, les problèmes de sécurité ne sont pas avec Radio-Canada ou la CBC, c'est avec le système de vérification des bagages dans les aéroports, et justement le système de contrôle des bagages par ordinateur peut être déjoué de deux façons: de la première façon, un passager malade en dernière minute n'embarque pas et ne retire pas ses bagages; dans un deuxième temps, un passager en attente peut être refusé en dernière minute et ses bagages continuent quand même sur l'avion.

Questions orales

Alors, quelles mesures le ministre entend-il prendre justement pour corriger ces deux faiblesses de ce système?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il n'y a pas de faiblesse dans le système. Le système de vérification des bagages s'applique à tous les vols internationaux.

On fait exception à la règle dans deux cas.

M. Benjamin: Foutaise.

M. Crosbie: C'est peut-être de la foutaise, mais cela m'étonne que le député rouspète en parlant de foutaise.

Deux exceptions sont permises pour les vols internationaux. Si un passager tombe malade à la dernière minute, ses bagages peuvent rester à bord de l'avion. Je m'excuse, mais c'est autorisé dans le cas d'un vol transfrontalier. Si un employé de transporteur aérien ne peut pas monter sur l'avion parce qu'il est déjà plein et que cet employé ait des bagages à bord de l'avion, ses bagages peuvent y rester et c'est la même chose si un voyageur n'a pas pu monter sur l'avion parce qu'il avait un billet sans garantie. Ce sont les seules exceptions pour vols internationaux qui sont autorisées quand le système de vérification des bagages s'applique.

ON DEMANDE SI TOUS LES BAGAGES SONT PASSÉS AUX RAYONS X

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et elle porte sur le même sujet. Les Canadiens qui voyagent par avion supposent que le gouvernement du Canada les protège, supposition que les faits semblent contredire.

J'aimerais demander au ministre si tous les bagages des vols au Canada et à destination de l'étranger sont passés aux rayons X avant d'être placés à bord des avions, sinon, pourquoi pas?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, là est la question. Le gouvernement a décidé de suivre les recommandations de l'Organisation de l'Aviation civile internationale. Au lieu de passer les bagages aux rayons X, nous préférons en identifier les propriétaires, car c'est le meilleur système. Voilà pourquoi on ne passe plus aux rayons X les bagages des vols internationaux. Nous procéderions autrement si la situation présentait des risques spéciaux, mais dans les cas ordinaires nous identifions les propriétaires des bagages.

Soit dit en passant, cela explique pourquoi le représentant syndical cité par le réseau CBC veut tellement parler: il représente les préposés aux rayons X. Ils sont moins nombreux justement à cause du système d'identification des propriétaires des bagages. Bien sûr, ils préfèrent le système de rayons X au système d'identification, mais nous suivons les conseils des experts de la sécurité et de l'Organisation de l'Aviation civile internationale.